

[ACCUEIL](#) | [JUSTICE ET FAITS DIVERS](#)

Canadian Malartic : la demande d'action collective et l'injonction imminent auprès des instances judiciaires

PUBLIÉ LE MARDI 13 SEPTEMBRE 2016



La fosse de la mine Canadian Malartic PHOTO : RADIO-CANADA / ÉMILIE PARENT-BOUCHARD

La rencontre tenue hier entre le Comité de la zone sud de la voie ferrée de Malartic et les citoyens du quartier a été l'occasion de faire le point sur les démarches juridiques en cours.

Avec les informations d'**Émilie Parent-Bouchard**  

À lire aussi : [Canadian Malartic : le « Guide de cohabitation » et les propos du maire critiqués par le Comité de citoyens de la zone sud de la voie ferrée](#)

Les demandes imminent

Le 1er août, [une demande d'action collective a été déposée](#). Un montant de 20 millions de dollars est demandé au nom des citoyens de la zone sud de la voie ferrée à titre de dommages exemplaires pour atteinte à leurs droits à la jouissance de leurs biens et à un environnement de qualité, entre autres.

Par ailleurs, [la demande d'injonction interlocutoire déposée en Cour supérieure](#) pour obliger la mine Canadian Malartic à respecter son certificat d'autorisation a été transférée à Val-d'Or.

Cette demande avait été déposée le 15 août dernier dans le district judiciaire de Montréal, mais la juge en chef adjointe, Eva Petras, a estimé que les citoyens devaient pouvoir avoir accès aux auditions.

Une rencontre prévue avec le juge

L'avocat qui représente les citoyens dans ces deux dossiers, Me Philippe Trudel, explique que c'est le juge de la Cour supérieure Robert Dufresne qui entendra les deux parties.

Il précise qu'une rencontre est prévue avec lui le 23 septembre prochain au Palais de justice de Val-d'Or. « C'est une première rencontre dans les deux recours, qu'on appelle de gestion. Le juge va fixer des échéanciers tant dans le recours collectif que dans l'injonction et la minière va annoncer également ses moyens de contestation de façon plus détaillée. Alors, évidemment, de notre côté on a une requête préliminaire qu'on va demander au juge d'entendre le plus rapidement possible qui est d'encadrer les communications de la minière et du comité de suivi avec les citoyens parce qu'à notre avis, il y a des choses qui ne collent pas à la réalité qui sont dites présentement », explique Me Trudel.

Canadian Malartic veut régler les dossiers hors cours

Par courriel, la mine Canadian Malartic dit vouloir régler les dossiers de compensations sans qu'ils ne soient judiciairisés. Elle mentionne aussi avoir entamé des discussions avec les autorités gouvernementales pour que les personnes qui reçoivent des prestations d'aide sociale ne voient pas le montant de ces prestations revu à la baisse en raison des compensations qu'elles recevraient de la mine.

Elle note finalement que plus d'un ménage sur cinq, soit 22 % des ménages du quartier sud, se sont déjà inscrits au Programme de compensation, une proportion qui s'élève à plus d'un ménage sur quatre, soit 27 % au nord de la voie ferrée.

[Plusieurs autres points ont aussi été soulevés lors de la rencontre de lundi soir](#), notamment à propos du rôle joué par le maire Ferron dans le dossier. Une analyse du « Guide de cohabitation » proposé par Canadian Malartic, dans lequel est décrit le Programme de compensation, a aussi été proposée aux citoyens.

Malartic: suivi sur les procédures judiciaires



Thomas Deshaies

Publié le 12 septembre 2016



Un juge entendra la cause du recours collectif le 23 septembre prochain à Val-d'Or.

Le Comité citoyens de la zone sud de la voie ferrée de Malartic a fait le suivi lundi sur les procédures judiciaires entamées dans le cadre du projet d'agrandissement de la mine Canadian Malartic.

L'avocat Philippe Trudel, responsable du recours collectif, a annoncé qu'il avait fait une nouvelle requête en lien avec le recours collectif «pour s'assurer que les citoyens aient une information qui ne soit pas tronquée».

Me Trudel aimerait ainsi que la minière soit dans l'obligation d'informer les citoyens de l'existence du recours dans toutes leurs communications et ne laisse plus sous-entendre que les procédures du recours dureront inévitablement 10 ans. Toujours selon Me Trudel, ce type de requête aurait déjà été formulé en Ontario et aux États-Unis par le passé, mais ce serait une première au Québec.

Ugo Lapointe de l'organisme Pour que le Québec ait meilleure mine justifie cette démarche en raison de ce qu'il qualifie comme «une stratégie agressive et organisée de la part de la minière.»

Bénéficiaires de l'aide sociale

Selon le Comité citoyens, les bénéficiaires de l'aide sociale pourraient être pénalisés en raison des compensations. «Les lois actuellement ne permettent pas cela, bien que par le passé des gouvernements aient accordé des "dérogations spéciales", cela ne s'est jamais vu dans le cadre d'ententes menées par une entreprise privée cotée en bourse», peut-on lire dans la lettre du Comité citoyens envoyée au premier ministre du Québec.

La minière affirme toutefois que des démarches sont en cours «afin que les personnes qui reçoivent des prestations d'aide sociale ne voient pas le montant de ces prestations revu à la baisse». Le ministre de l'Emploi et de la Solidarité social aurait été interpellé au cours des derniers jours afin «d'en arriver à des solutions optimales pour la communauté.»

Lobbyisme

Dans une lettre envoyée au premier ministre du Québec, le Comité citoyens rapporte des rumeurs à l'effet que «(le) gouvernement subit actuellement des pressions des lobbyistes travaillant pour le compte de la minière pour obtenir rapidement leur permis d'agrandissement et rendent caducs les recours juridiques».

Canadian Malartic a réfuté ces allégations en fin d'après-midi lundi. «Il n'y a aucune démarche de lobbying en cours à cet effet, d'autant que le rapport du BAPE n'est pas encore déposé au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques», peut-on lire dans une version de la lettre envoyée au premier ministre par le Comité citoyens, mais annotée par la minière.

Canadian Malartic semble toutefois bel et bien vouloir mener des activités de lobbying puisque l'entreprise est inscrite au Registre des lobbyistes depuis juillet dernier. «Suite aux audiences du BAPE de juin et juillet 2016, CMGP effectuera des représentations concernant son projet d'extension de la mine aurifère Canadian Malartic et de son projet de déviation de la route 117», peut-on lire sur le site du Registre. Sept personnes sont désignées comme habiletés à effectuer ces représentations et plusieurs institutions ou représentants sont visés par ces activités, dont L'Institut national de santé publique, les députés de la région et le ministère de l'Énergie.

Le Comité citoyens souhaite toutefois lui aussi effectuer des activités de lobbying. «Une firme de Lobbyiste a été engagée par nos avocats, avec notre accord», précise M. Trottier. «Il y a beaucoup d'élus qui ne savent pas ce qui se passe actuellement à Malartic», croit Ugo Lapointe.

23 septembre

Un juge entendra la cause du recours collectif le 23 septembre prochain à Val-d'Or.

 80 Route 117 Malartic, Qc JOY 1Z0	Solutions Octium Inc. Octium Solutions Inc.	Coordonnateur logistique, Malartic Merci de contacter Gilles Lacoste, directeur des opérations pour envoyer vos CV gilacoste@octium.ca
---	--	---



Médias Transcontinental S.E.N.C.
1100 boul. René-Lévesque Ouest,
Montréal, QC H3B 4X9 (514) 392-
9000

ACCUEIL | SOCIÉTÉ

Canadian Malartic : le « Guide de cohabitation » et les propos du maire critiqués par le Comité de citoyens de la zone sud de la voie ferrée

PUBLIÉ LE LUNDI 12 SEPTEMBRE 2016



Le Comité de citoyens de la zone sud de la voie ferrée de Malartic PHOTO : RADIO-CANADA / ÉMILIE PARENT-BOUCHARD

Des représentants du Comité de citoyens de la zone sud de la voie ferrée de Malartic ont présenté une analyse détaillée du « Guide de cohabitation » proposé le 1er septembre dernier par la minière Canadian Malartic. Ils ont aussi fait une mise au point des recours juridiques déposés à la Cour supérieure du Québec en août 2016.

Avec les informations d'Émilie Parent-Bouchard  

À lire aussi : [Guide de cohabitation : les citoyens de Malartic peuvent souscrire à des compensations financières dès aujourd'hui](#)

Le maire attaqué

Le Comité de citoyens de la zone sud de la voie ferrée voulait désiraient rencontrer les médias cet après-midi ainsi que les citoyens ce soir pour faire le point sur deux dossiers.

D'abord, le comité souhaitait revenir sur les propos de Martin Ferron, maire de Malartic, qu'ils accusent de ne pas défendre les intérêts de tous les citoyens de Malartic de manière équitable. C'est pourquoi, disent-ils, ils ont embauché des avocats. Ils jugent que les citoyens les plus impactés par les activités de la minière ne sont pas défendus adéquatement.

« Ils demandent au maire, M. Martin Ferron, de jouer son rôle de maire en jouant un rôle de conciliateur pour harmoniser la cohabitation à Malartic et non pas en encourageant la division. D'ailleurs, ils sollicitent une rencontre avec le maire au cours des prochains jours pour s'expliquer et pour essayer de voir quelles sont les pistes de solutions pour la suite », résume Ugo Lapointe de la Coalition Québec meilleure mine et de Mining watch Canada.

De son côté, Martin Ferron est catégorique. Selon lui, ces discussions ont déjà eu lieu et c'est le comité de citoyens qui a choisi de se retirer. Il se défend par ailleurs de ne pas agir dans l'intérêt de l'ensemble de sa communauté.

« Ils ont toujours été invités à venir à la table de travail, à venir travailler avec nous autres, à venir à toutes les séances, affirme le maire Ferron. Ils ne se sont jamais présentés, mais publiquement ils disent qu'on ne veut pas leur parler, qu'on ne veut pas communiquer. On a tout fait ça. Un moment donné il faut arrêter à quelque part. Et là on a arrêté un guide, on a déposé ça publiquement. On a fait le travail qu'on avait à faire, on considère qu'on l'a fait pour l'ensemble des citoyens, on ne travaille pas aux cas particuliers. C'est une municipalité ici, on travaille pour tout le monde, mais il y a toujours des gens qui ne sont pas satisfaits dans un dossier. »

Critique du « Guide de cohabitation »

En deuxième lieu, le comité et Mining watch Canada ont analysé que le « Guide de cohabitation » proposé par la minière comporte des lacunes et que les offres actuelles ne sont ni justes ni équitables. Le programme de rachat des propriétés est le principal point d'achoppement. Selon le comité, accepter le rachat à la valeur marchande équivaut à s'endetter pour retrouver une maison de taille et de qualité comparables. Ils préféreraient que leurs propriétés soient rachetées à une valeur de remplacement, disent-ils, pour jouir du même bien ailleurs.

Des compensations injustes?

Selon eux, les compensations demeurent injustes et équitables par rapport au niveau de nuisance qu'ils disent subir. Le taux de compensation proposé par la minière est de 900 \$ par personne par année à l'heure actuelle. Afin d'appuyer son point, le comité a expliqué que Le petit train du Nord, dans les Laurentides, est allé jusqu'à compenser la population subissant des nuisances à la hauteur de 1200 \$ par citoyen, par année, pour des nuisances jugées de moindre importance.

Un juge devra-t-il trancher?

Puisque le « Guide de cohabitation » est présentement sur la table, le Comité de citoyens de la zone sud de la voie ferrée implore Canadian Malartic d'entendre les citoyens devant un juge de manière à ce que les discussions puissent être encadrées selon les règles de la loi en vigueur.

« Ça fait 44 ans que je suis là, je suis avec mon épouse, je pense finir mes jours-là. Il y a un voisin qui vient s'installer dans ma cour et qui commence à causer des problèmes de poussière, de bruit, de tout ce que tu voudras. Il y a des recours juridiques pour des cas comme ça. Si tu ne veux pas régler ton problème mon ami à côté, on va prendre des recours pour ça. C'est exactement ce qui est arrivé. Il y a une mine qui est venue s'installer dans ma cour et c'est moi qui doit se défendre, prouver que c'est la minière qui me cause des torts », illustre Louis Trottier, porte-parole du Comité de citoyens de la zone sud de la voie ferrée.

Par courriel, la mine Canadian Malartic dit vouloir régler les dossiers de compensations sans qu'ils ne soient judiciairisés. Elle mentionne aussi avoir entamé des discussions avec les autorités gouvernementales pour que les personnes qui reçoivent des prestations d'aide sociale ne voient pas le montant de ces prestations revu à la baisse en raison des compensations qu'elles recevraient de la mine.

Elle note finalement que plus d'un ménage sur cinq, soit 22 % des ménages du quartier sud, se sont déjà inscrits au Programme de compensation, une proportion qui s'élève à plus d'un ménage sur quatre, soit 27 % au nord de la voie ferrée.

Ces points ont été présentés à la population lundi soir au Théâtre MegLab de Malartic.



La fosse de la mine Canadian Malartic PHOTO : RADIO-CANADA / ÉMILIE PARENT-BOUCHARD

Le programme de rachat de la minière avantageux?



Thomas Deshaies
Publié le 8 août 2016



Il pourrait être difficile de trouver au même prix une résidence de taille équivalente pour les Malarticois qui décideraient de vendre leur maison à la minière Canadian Malartic.
©TC Média - Archives

La minière Canadian Malartic offre à tous les résidents de la zone sud de Malartic la possibilité de racheter leurs propriétés au prix de la valeur marchande. L'état du marché immobilier pourrait toutefois compliquer l'achat d'une nouvelle demeure de taille équivalente ailleurs dans la région par la suite.

« *Le groupe vise plutôt à favoriser une cohabitation et à maintenir une vitalité.* »

— Melissa Desrochers

« Il y a 30 000 ou 40 000 \$ de différence entre Malartic et le reste de la région (valeur des ventes) », estime Gilles Langlais, directeur général de la Chambre immobilière de l'Abitibi-Témiscamingue. La base de données des courtiers immobiliers indique que de janvier 2016 à juin 2016, il y a eu 14 ventes de maisons à Malartic, pour un prix moyen de 167 500 \$. C'est 60 797 \$ de moins qu'à Val-d'Or, qui connaît une année exceptionnelle avec 253 ventes, et 53 922 \$ de moins qu'à Rivière-Héva.

La moyenne des ventes à Barraute (8 propriétés) et à Senneterre (6 propriétés) est par contre moins élevée qu'à Malartic, avec respectivement 146 063 \$ et 108 250 \$.

Effet positif

Le président de l'Ordre des évaluateurs agréés du Québec, Richard LaHaye, qui a été l'un des experts consultés par le Groupe de travail sur les enjeux de cohabitation, affirme que bien que la valeur des propriétés ait augmenté avec la mise en fonction de la mine, il n'y a jamais eu de rattrapage complet avec le reste de la région, mais que le taux de croissance des prix est semblable.

« D'après ce que je me souviens des données, on était rendus avec un taux de croissance à peu près équivalent dans la ville de Malartic que dans le reste de Vallée-de-l'Or », explique-t-il, en précisant « qu'on n'est pas partis du même point (valeur immobilière). »

Difficile malgré la compensation ?

Dans ce contexte, il pourrait être ardu pour les résidents de la zone sud de Malartic qui ne souhaitent plus cohabiter avec la minière d'acquiescer une demeure de taille équivalente dans une autre ville située à proximité de Malartic.

Malgré la compensation rétroactive de 13 800 \$ pour une famille de quatre personnes et le remboursement des frais reliés au déménagement, la somme récoltée pourrait ne pas être suffisante pour l'acquisition d'une maison de taille équivalente.

Une question d'équité ?

Selon Melissa Desrochers, coordonnatrice aux communications et relations communautaires pour la mine Canadian Malartic, le Groupe de travail ne veut pas encourager les gens à vendre. «Le groupe vise plutôt à favoriser une cohabitation et à maintenir une vitalité», explique-t-elle. Le maire Martin Ferron avait également exprimé son inquiétude aux audiences du BAPE afin de ne pas perdre davantage de citoyens.

Les membres du comité croient qu'offrir une somme trop élevée soulèverait également des enjeux d'équité. «Si quelqu'un souhaite vendre sa résidence dans un autre quartier, il sentirait une iniquité. On ne vise pas à faire des gagnants et des perdants», précise Mme Desrochers.

Seon le co-président par intérim du Comité de suivi, Jacques Saucier, il ne faut pas oublier que «la minière n'est pas obligée de prendre possession de ce territoire-là, que ce n'est pas un processus d'expropriation», tout en mentionnant que «pour les gens qui veulent vraiment se relocaliser, on est conscients que ça coûtera plus cher se reconstruire.»

Mme Desrochers souligne qu'une personne ressource accompagnera ces familles «pour trouver des solutions qui sont applicables dans leur situation, réalistes pour eux.»



Médias Transcontinental S.E.N.C.
1100 boul. René-Lévesque Ouest,
Montréal, QC H3B 4X9 (514) 392-
9000